

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2. Les immobilisations corporelles

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et

amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

| Famille | Durée d'amortissement | |
|--|-----------------------|--------|
| | Social | IFRS |
| Immeubles d'exploitation | 20 ans | 50 ans |
| Agencements, aménagements et installations | 10 ans | 15 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 ans | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans | 5ans |
| Logiciels informatiques | 5 ans | 5 ans |
| Matériel roulant | 4 ans | 4 ans |

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3. Immeubles de placement

3.1 Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité à le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêt, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4. Immobilisations incorporelles

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul

des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5. Goodwill

5.1 Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6. Contrats de location

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/ augmenté des commissions versées/ perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés

au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7. Actifs et passifs financiers

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différents composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif. Provisions pour dépréciation des prêts & créances Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à date d'arrêt, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & Créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle : Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective : Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

8. Crédits restructurés

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie.

Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dérogé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

9. Crédits hors marché

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10. Provisions du passif

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11. Titres

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur). Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion. Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation. Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponible à la vente Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

| Rubrique actuelle | Classement IFRS |
|-------------------------|-------------------------------|
| Titres de placement | Titres Disponibles à la Vente |
| | Prêts et créances |
| Titres de participation | Titres Disponibles à la Vente |

12. Dérivés

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13. Avantages au personnel

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-après :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurances.

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum de 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au

moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.

- **Les Primes de Fidélité (PF)** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.

- **Les Congés Payés (CP)** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

14. Impôt exigible et impôt différé

14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Etats financiers consolidés IFRS

■ BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

| ACTIF CONSOLIDÉ | Notes | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-----------|-------------------|-------------------|
| Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 2 115 652 | 2 620 954 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 3.5 | 4 133 | 14 858 |
| Instruments dérivés de couverture | | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3.3 / 3.5 | 3 736 991 | 1 991 700 |
| Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés | 3.2 | 4 064 318 | 5 229 375 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.2 | 35 275 505 | 33 258 932 |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | - | - |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 3.4 | - | - |
| Impôts Exigibles | | 4 792 | 59 058 |
| Actifs d'impôt différé | | 92 564 | 65 848 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | | 193 020 | 188 240 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | | - | - |
| Immeubles de placement | | - | - |
| Immobilisations corporelles | 3.6 | 1 267 131 | 1 182 078 |
| Immobilisations incorporelles | 3.6 | 122 304 | 111 300 |
| Ecart d'acquisition | | - | - |
| TOTAL | | 46 876 410 | 44 722 344 |

(En milliers de DH)

| PASSIF CONSOLIDÉ | Notes | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 1 184 | 123 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 3.5 | 18 218 | 2 769 |
| Instruments dérivés de couverture | | - | - |
| Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés | | 1 083 347 | 203 528 |
| Dettes envers la clientèle | | 33 711 606 | 33 777 973 |
| Titres de créance émis | | 6 301 539 | 5 846 045 |
| Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | - | - |
| Passifs d'impôt exigibles | | 18 612 | 7 735 |
| Passifs d'impôt différé | | 140 780 | 121 430 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | | 504 903 | 441 140 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | - | - |
| Provisions | 3.7 | 216 367 | 244 863 |
| Subventions, fonds publics affectés, fonds spéciaux de garantie | | - | - |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | | 1 527 370 | 1 009 366 |
| Capitaux propres | | 3 352 484 | 3 067 374 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 3 301 247 | 3 024 734 |
| Capital et réserves liées | | 2 586 551 | 2 215 008 |
| Réserves consolidées | | 377 402 | 442 115 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | 5 427 | 4 634 |
| Résultat net de l'exercice | | 331 866 | 362 976 |
| Intérêts minoritaires | | 51 237 | 42 640 |
| TOTAL | | 46 876 410 | 44 722 344 |

■ COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

| COMPTE DE RESULTAT | Notes | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 2.2 | 2 524 024 | 2 451 348 |
| Intérêts et charges assimilées | 2.2 | 780 224 | 789 618 |
| Marge d'Intérêt | | 1 743 800 | 1 661 730 |
| Commissions (Produits) | 2.3 | 332 684 | 326 542 |
| Commissions (Charges) | 2.3 | 26 697 | 24 824 |
| Marge sur Commissions | | 305 987 | 301 718 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | | 69 650 | 91 858 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | | 8 617 | 8 156 |
| Produits des autres activités | | 10 187 | 3 931 |
| Charges des autres activités | | 71 171 | 67 169 |
| Produit Net Bancaire | | 2 067 071 | 2 000 223 |
| Charges générales d'exploitation | | 927 714 | 843 265 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | 98 255 | 86 805 |
| Résultat Brut d'Exploitation | | 1 041 103 | 1 070 153 |
| Coût du risque | 2.1 | -509 606 | -481 384 |
| Résultat d'Exploitation | | 531 497 | 588 770 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | - | - |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 2.4 | 3 552 | -256 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | - | - |
| Résultat avant Impôt | | 535 048 | 588 514 |
| Impôts sur les bénéfices/Impôts différés | | 198 755 | 220 405 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | - | - |
| Résultat net | | 336 294 | 368 108 |
| Intérêts minoritaires | | 4 427 | 5 132 |
| Résultat net part du Groupe | | 331 866 | 362 976 |
| Résultat par action | | 37,27 | 41,95 |
| Résultat dilué par action | | 37,27 | 41,95 |

■ RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers de DH)

| | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|------------|--------------|
| Résultat net | 336 294 | 368 108 |
| Ecart de conversion | -54 | -229 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | -1 522 | 2 027 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | - | - |
| Réévaluation des immobilisations | - | - |
| Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies | 2 314 | 2 411 |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | - | - |
| Impôts | - | - |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 739 | 4 209 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 337 032 | 372 317 |
| Dont part du Groupe | 332 605 | 367 185 |
| Dont part des intérêts minoritaires | 4 427 | 5 132 |

■ TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

| FLUX DE TRESORERIE | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat avant impôts | 535 048 | 588 514 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 98 255 | 86 805 |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | 496 896 | 451 159 |
| +/- Dotations nettes aux provisions | -24 823 | 44 662 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | - | - |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | 4 875 | -1 383 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités de financement | -21 501 | 25 751 |
| +/- Autres mouvements | 43 983 | -21 273 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 597 685 | 585 719 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | 2 250 442 | -3 749 218 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | -2 624 781 | 2 708 174 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -1 740 164 | -336 487 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 139 336 | -89 333 |
| - Impôts versés | -206 593 | -190 032 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | -2 181 761 | -1 656 895 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | -1 049 027 | -482 662 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | - | - |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | - |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -199 186 | -283 010 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -199 186 | -283 010 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -52 115 | -33 128 |
| +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | 995 000 | -312 000 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 942 885 | -345 128 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie | -54 | -229 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | -305 382 | -1 111 029 |

| COMPOSITION DE LA TRESORERIE | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|------------------|-------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 2 623 141 | 3 734 169 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 2 620 831 | 2 095 788 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 2 310 | 1 638 382 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 2 317 758 | 2 623 141 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 2 114 468 | 2 620 831 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 203 291 | 2 310 |
| Variation de la trésorerie nette | -305 382 | -1 111 029 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011

(En milliers de DH)

| | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains ou pertes latents ou différés | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|---|----------------|---------------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------|
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009 | 833 818 | 1 064 000 | - | 788 429 | 197 | 2 686 443 | 41 741 | 2 728 184 |
| Opérations sur capital | 31 464 | 189 727 | - | - | - | 221 191 | - | 221 191 |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations sur actions propres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | - | - | - | -250 145 | - | -250 145 | -4 174 | -254 319 |
| Autres | - | 96 000 | - | -95 940 | - | 59 | -59 | 0 |
| Changements de méthodes comptables | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 362 976 | - | 362 976 | 5 132 | 368 108 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | - | - | - | - | 2 027 | 2 027 | - | 2 027 |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat | - | - | - | -229 | - | -229 | - | -229 |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | - | - | - | - | 2 411 | 2 411 | - | 2 411 |
| Gains ou pertes latents ou différés | - | - | - | -229 | 4 438 | 4 209 | - | 4 209 |
| Variations de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010 | 865 281 | 1 349 727 | - | 805 091 | 4 634 | 3 024 734 | 42 640 | 3 067 374 |
| Opérations sur capital | 25 099 | 178 201 | - | - | - | 203 300 | 9 167 | 212 467 |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations sur actions propres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | - | - | - | -259 584 | - | -259 584 | -4 997 | -264 582 |
| Autres | - | 168 242 | - | -168 242 | - | - | - | - |
| Changements de méthodes comptables | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 331 866 | - | 331 866 | 4 427 | 336 294 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | - | - | - | - | -1 522 | -1 522 | - | -1 522 |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat | - | - | - | -54 | - | -54 | - | -54 |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | - | - | - | - | 2 314 | 2 314 | - | 2 314 |
| Gains ou pertes latents ou différés | - | - | - | -54 | 793 | 739 | - | 739 |
| Autres | - | - | - | 193 | - | 193 | 1 | 193 |
| Variations de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011 | 890 380 | 1 696 171 | - | 709 269 | 5 427 | 3 301 247 | 51 237 | 3 352 484 |

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS
PRINCIPES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2011 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique",
- cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les entités ad hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différents, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2011.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
◀ Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2011

| Sociétés Consolidées | Capital social (KDH) | Capital social (KUSD) | % | | Méthode de consolidation (*) |
|----------------------------|----------------------|-----------------------|-------------|------------|------------------------------|
| | | | de contrôle | d'intérêts | |
| Crédit du Maroc | 890 830 | - | 100,00 | 100,00 | E.C |
| Crédit du Maroc Capital | 10 000 | - | 100,00 | 100,00 | I.G |
| Crédit du Maroc Leasing | 95 000 | - | 66,66 | 66,66 | I.G |
| Crédit du Maroc Patrimoine | 1 000 | - | 100,00 | 100,00 | I.G |
| Crédit du Maroc Assurances | 200 | - | 100,00 | 100,00 | I.G |
| B.I.T | - | 1 655 | 100,00 | 100,00 | I.G |
| S.I.F.I.M | 18 320,9 | - | 100,00 | 100,00 | I.G |

* E.C : Etablissement consolidant - IG : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE
1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principaux acteurs sont :

- le Conseil de Surveillance et ses Comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité de Rémunération, ...).
- le Directoire,
- les Comités de gestion (Comité de Contrôle Interne, Comité de Crédit,...)

Responsabilités des acteurs :
Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de conseiller la banque à ce sujet.

Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives

Le comité de rémunération est en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du Conseil de Surveillance
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place en 2009 le Comité Exécutif Restreint. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque. Le Comité Exécutif est dans le prolongement du Comité Exécutif Restreint et a les objectifs suivants :

- assurer la réalisation du Plan de Développement;
- assurer la réalisation du budget annuel ;
- mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- piloter l'activité de la banque avec la contribution coordonnée de l'ensemble des lignes métiers.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion,

permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de Surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- le Comité de contrôle interne
- le Comité des crédits,
- le Comité des grands risques,
- le Comité des risques sensibles,
- le Comité marché,
- le Comité des Risques de Marché,
- le Comité ALM,
- le Comité des risques opérationnels,
- le Comité de Management de la conformité,
- le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP).

1.2. Organisation de la gestion des risques
1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité du Contrôle Permanent des Risques (CPR), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

La Direction des Risques et Contrôles Permanents définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents et Conformité (DCPC).

1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

2. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE
2.1 Risque de crédit
Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole S.A.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de Surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques
Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personae et déclinées en fonction des marchés. Au-delà des limites subdélégées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des garanties physiques est centralisée

Surveillance des risques et classement des créances

Elle est en charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques.

Recouvrement

Il est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Si le dossier passe en "Compromis", il est pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui opère les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation depuis 2000. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système de notation est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Grille de notation

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision, il conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

2.2 Risque de marché

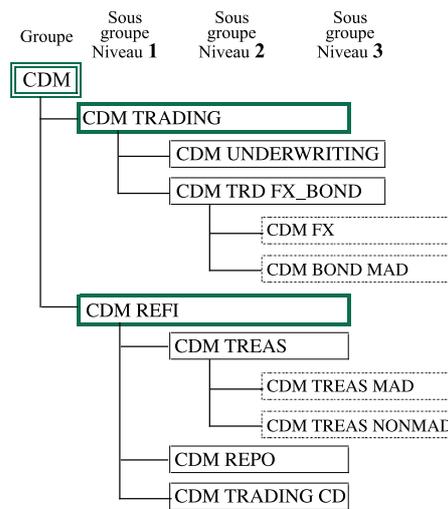
Les activités de marché de la banque sont encadrées par des limites globales et opérationnelles. Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss).

Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

Les différentes activités de marchés (trading et couru) s'exercent dans le cadre d'une stratégie risques prédéfinie et validée par la banque et approuvée par le Comité Risques Groupe Crédit Agricole S.A.

La dernière stratégie risque approuvée par le Comité Risques du Groupe - CRG du 26/10/2010 a permis la mise en place d'un dispositif de limites plus conforme aux normes du groupe et plus complet avec un ensemble d'indicateurs quantitatifs (VaR, stress, limites en nominal et sensibilités plus détaillées) et qualitatifs (produits autorisés, maturités) et des limites de perte (stop loss et seuil d'alerte).

Description des portefeuilles du CDM



Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

Le Front Office

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

Le Back-Office

Le BO suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité. Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché)

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scenarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques et Contrôles Permanents.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur
- des risques de règlement/livraison
- des risques de variation

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des limites en volumes individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Principales Evolutions

1. Découpages des activités par desk

Une nouvelle organisation des portefeuilles et centres de profits en phase avec l'arborescence risques est mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, les deals internes entre les différents portefeuilles et le schéma de booking sont en cours d'implémentation dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

2. Création d'un poste Middle Office

Pour renforcer les contrôles et accompagner la réorganisation des books, la mise en place de produits plus complexes et un développement des activités de marchés, la banque est en cours de réflexion pour la création d'un

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

poste Middle Office. Le MO, très proche du Front, assurera la validation et l'enrichissement des opérations négociées. Il vérifiera la régularité des opérations et le respect de certaines procédures de contrôle, s'occupera des tâches administratives immédiates, ou encore des opérations de marché qui ne concernent pas le client. Il sera en charge de faire l'interface entre les traders et commerciaux «front office» et la comptabilité et l'administratif «back office».

3. Calcul de la VaR

Suite à l'intégration réussie fin 2008 du CDM dans le projet de Consolidation des risques financiers du Groupe (CORFOU), le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

. La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité des Risques Opérationnels présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

. La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

. La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

. La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode «indicateurs de base» avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode «standard».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatique critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré. Ainsi, plusieurs tests unitaires PRU et un test PSI ont été réalisés courant 2009.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée. Les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

3. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DE BÂLE

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres.

Il couvre trois types de risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour le risque de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est en production depuis la fin 2007. Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4. PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe Crédit Agricole S.A., compte mettre en œuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
2.1. COUT DU RISQUE
(En milliers de DH)

| CONSOLIDÉ | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dotations aux provisions | -564 989 | -517 539 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -543 932 | -456 650 |
| Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | - | -75 |
| Provisions engagements par signature | -3 733 | -47 494 |
| Autres provisions pour risques et charges | -17 324 | -13 321 |
| Reprises de provisions | 125 371 | 94 919 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 73 600 | 75 227 |
| Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | - | - |
| Reprises de provisions engagements par signature | 35 939 | 1 079 |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges | 15 833 | 18 612 |
| Variation des provisions | -69 988 | -58 764 |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes) | - | - |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | - | - |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | -858 | -2 437 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | -73 657 | -75 227 |
| Décote sur les produits restructurés | - | - |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 14 266 | 20 097 |
| Pertes sur engagement par signature | - | - |
| Autres pertes | -9 740 | -1 196 |
| Coût du risque | -509 606 | -481 384 |

2.2. MARGE D'INTERETS
(En milliers de DH)

| | 31/12/2011 | | | 31/12/2010 | | |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Opérations avec la clientèle | 2 287 500 | 478 093 | 1 809 407 | 2 215 309 | 444 778 | 1 770 531 |
| Comptes et prêts/emprunts | 2 176 915 | 471 385 | 1 705 529 | 2 113 180 | 441 346 | 1 671 834 |
| Opérations de pensions | 608 | 4 399 | -3 791 | 2 160 | 1 059 | 1 101 |
| Opérations de location-financement | 109 978 | 2 309 | 107 670 | 99 968 | 2 373 | 97 596 |
| Opérations interbancaires | 149 729 | 25 368 | 124 360 | 144 891 | 23 480 | 121 411 |
| Comptes et prêts/emprunts | 77 268 | 24 300 | 52 968 | 95 338 | 20 986 | 74 352 |
| Opérations de pensions | 72 460 | 1 068 | 71 392 | 49 553 | 2 494 | 47 059 |
| Emprunts émis par le Groupe | - | 276 762 | -276 762 | - | 321 360 | -321 360 |
| Instruments de couverture de résultats futurs | - | - | - | - | - | - |
| Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux | - | - | - | - | - | - |
| Portefeuille de transactions | - | - | - | - | - | - |
| Titres à revenu fixe | - | - | - | - | - | - |
| Opérations de pensions | - | - | - | - | - | - |
| Prêts/emprunts | - | - | - | - | - | - |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - | - | - | - |
| Actifs disponibles à la vente | 86 795 | - | 86 795 | 91 148 | - | 91 148 |
| Actifs détenus jusqu'à échéance | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILÉS | 2 524 024 | 780 224 | 1 743 800 | 2 451 348 | 789 618 | 1 661 730 |

2.3. PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS
(En milliers de DH)

| LIBELLE | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|----------------|----------------|
| Titres | 3 753 | 4 837 |
| Emission | 312 | 375 |
| Transmission d'ordres | 928 | 1 190 |
| Autres | 2 512 | 3 273 |
| Compensation et règlement-livraison | - | - |
| Gestion d'actifs conservation fiduciaire | 20 413 | 20 078 |
| Gestion d'actifs | 14 702 | 14 279 |
| Conservation | 5 711 | 5 798 |
| Engagements de prêt | 15 746 | 43 382 |
| Gestion des moyens de paiement | 104 746 | 89 999 |
| Ingénierie financière | - | - |
| Autres | 188 025 | 168 247 |
| Total | 332 684 | 326 542 |
| Conservation | 1 542 | 1 628 |
| Compensation et règlement-livraison | - | - |
| Autres | 25 155 | 23 196 |
| TOTAL | 26 697 | 24 824 |

2.4. GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS
(En milliers de DH)

| | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|--------------|-------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 3 552 | -256 |
| Plus values de cession | 4 308 | -217 |
| Moins value de cession | -756 | -39 |
| Titres de capitaux propres consolidés | - | - |
| Plus values de cession | - | - |
| Moins value de cession | - | - |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 3 552 | -256 |

INFORMATION SECTORIELLE
(En milliers de DH)

| Libellé | Banque de détail, de financement et assurance | Leasing | Total |
|-----------------------------|---|---------|-----------|
| Marge d'intérêts | 1 633 001 | 110 799 | 1 743 800 |
| Marge sur commissions | 305 999 | -12 | 305 987 |
| Produit net bancaire | 1 956 284 | 110 787 | 2 067 071 |
| Charges de fonctionnement | 914 130 | 13 583 | 927 714 |
| Résultat d'exploitation | 451 526 | 79 971 | 531 497 |
| Résultat net | 264 141 | 72 152 | 336 294 |
| Résultat net part du Groupe | 264 141 | 67 725 | 331 866 |

ENGAGEMENTS DE PRETS, GARANTIES FINANCIERES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2011
(En milliers de DH)

| | Montants notionnels |
|---|---------------------|
| Engagements de prêt | |
| Donnés : | 15 625 915 |
| Administrations centrales | - |
| Etablissements de crédit | 50 020 |
| Institutions non établissements de crédit | - |
| Grandes entreprises | 14 764 283 |
| Clientèle de détail | 811 611 |
| Reçus : | - |
| Garanties financières | |
| Données | 5 526 691 |
| Administrations centrales | - |
| Etablissements de crédit | 2 333 141 |
| Institutions non établissements de crédit | - |
| Grandes entreprises | 3 124 606 |
| Clientèle de détail | 68 944 |
| Garanties reçues : | 4 168 074 |
| Administrations centrales | - |
| Etablissements de crédit | 4 168 074 |
| Institutions non établissements de crédit | - |
| Grandes entreprises | - |
| Clientèle de détail | - |
| Dérivés de crédit reçus | - |
| Autres engagements | |
| Donnés | - |
| Reçus | - |
| Engagements et garanties financières en défaut | |
| - Engagements de prêt donnés | - |
| - Garanties financières données | - |
| - Autres engagements donnés à une autre contrepartie | - |

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau d'agences du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin décembre 2011, 333 guichets répartis dans le Royaume, organisés en régions et succursales.

LA BANQUE DE DÉTAIL

La banque de détail offre à ses clients particuliers, professionnels et micro-entreprises une large gamme de produits et services. Elle est organisée en directions régionales, au nombre

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
INFORMATION SECTORIELLE (suite)

de dix, avec un réseau d'agences couvrant l'ensemble du territoire qui assure ainsi une étroite proximité avec la clientèle.

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

CREDIT DU MAROC ASSURANCES

Filiale spécialisée dans le courtage d'assurances toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La banque de financement et d'investissement regroupe l'ensemble des activités et métiers à forte valeur ajoutée destinés aux clients corporate (PME/PMI et grandes entreprises), et constitue ainsi un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. Dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, le Crédit du Maroc a créé un nouveau pôle dédié au financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire qui assure à sa clientèle un

conseil spécialisé et le financement de ses projets. L'activité d'ingénierie financière est assurée par une direction dédiée, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés. La salle des marchés, pour sa part, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire. Par ailleurs, Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca. Enfin, la Banque Internationale de Tanger, structure off-shore, a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches de Tanger, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore et afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne également tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter dans les zones franches industrielles d'exportation au Maroc (para-bancaire et bancaire).

L'ACTIVITE DE LEASING

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

3.2. PRETS ET CREANCES
(En milliers de DH)

| 31/12/2011 | Actifs non dépréciés (1) | Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2) | (dépréciations individuelles) | (dépréciations collectives) | Valeur nette comptable totale |
|---|-----------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Prêts et créances | | | | | |
| Instruments de dette | 127 231 | - | - | - | 127 231 |
| Administrations centrales | - | - | - | - | - |
| Etablissements de crédit | 127 231 | - | - | - | 127 231 |
| Institutions non établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Grandes entreprises | - | - | - | - | - |
| Clientèle de détail | - | - | - | - | - |
| Prêts et avances | 38 340 536 | 3 102 004 | 2 063 155 | 166 793 | 39 212 592 |
| Administrations centrales | - | - | - | - | - |
| Etablissements de crédit | 3 937 087 | - | - | - | 3 937 087 |
| Institutions non établissements de crédit | 15 695 386 | 604 138 | 316 774 | 28 633 | 15 954 117 |
| Grandes entreprises | 4 669 414 | 570 663 | 414 390 | 99 666 | 4 726 021 |
| Clientèle de détail | 14 038 649 | 1 927 203 | 1 331 991 | 38 494 | 14 595 367 |
| Total | 38 467 767 | 3 102 004 | 2 063 155 | 166 793 | 39 339 823 |

| 31/12/2010 | Actifs non dépréciés (1) | Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2) | (dépréciations individuelles) | (dépréciations collectives) | Valeur nette comptable totale |
|---|-----------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Prêts et créances | | | | | |
| Instruments de dette | 386 927 | - | - | - | 386 927 |
| Administrations centrales | 249 270 | - | - | - | 249 270 |
| Etablissements de crédit | 137 657 | - | - | - | 137 657 |
| Institutions non établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Grandes entreprises | - | - | - | - | - |
| Clientèle de détail | - | - | - | - | - |
| Prêts et avances | 37 231 915 | 2 681 151 | 1 674 364 | 137 321 | 38 101 381 |
| Administrations centrales | - | 14 | 14 | - | - |
| Etablissements de crédit | 5 229 375 | - | - | - | 5 229 375 |
| Institutions non établissements de crédit | 15 700 604 | 1 446 929 | 754 917 | 56 659 | 16 335 956 |
| Grandes entreprises | 3 668 208 | - | - | - | 3 668 208 |
| Clientèle de détail | 12 633 728 | 1 234 209 | 919 433 | 80 662 | 12 867 842 |
| Total | 37 618 841 | 2 681 151 | 1 674 364 | 137 321 | 38 488 307 |

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciés individuellement

3.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE
(En milliers de DH)

| 31/12/2011 | Juste valeur des actifs non dépréciés | Juste valeur des actifs dépréciés | dont dépréciation | Valeur comptable nette totale |
|---|--|--------------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Instruments de capitaux propres | 37 136 | 26 307 | 7 182 | 63 443 |
| Instruments de dette | 3 673 547 | - | - | 3 673 547 |
| Administrations centrales | 3 008 937 | - | - | 3 008 937 |
| Etablissements de crédit | 664 611 | - | - | 664 611 |
| Institutions non établissements de crédit | - | - | - | - |
| Grandes entreprises | - | - | - | - |
| Clientèle de détail | - | - | - | - |
| Total | 3 710 684 | 26 307 | 7 182 | 3 736 990 |

| 31/12/2010 | Juste valeur des actifs non dépréciés | Juste valeur des actifs dépréciés | dont dépréciation | Valeur comptable nette totale |
|---|--|--------------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Instruments de capitaux propres | 32 894 | 25 470 | 7 182 | 58 364 |
| Instruments de dette | 1 933 337 | - | - | 1 933 337 |
| Administrations centrales | 1 500 539 | - | - | 1 500 539 |
| Etablissements de crédit | 432 798 | - | - | 432 798 |
| Institutions non établissements de crédit | - | - | - | - |
| Grandes entreprises | - | - | - | - |
| Clientèle de détail | - | - | - | - |
| Total | 1 966 230 | 25 470 | 7 182 | 1 991 700 |

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
3.4. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

| | Actifs non dépréciés | Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) | (Dépréciations individuelles) | (Dépréciations collectives) | Valeur nette comptable totale | |
|---|----------------------|--|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|
| | | | | | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | | | | | | |
| Instruments de dette | | | | | | |
| Administrations centrales | | | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | | |
| Grandes entreprises | | | | | | |
| Clientèle de détail | | | | | | |
| Prêts et avances | | | | | | |
| Administrations centrales | | | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | | |
| Grandes entreprises | | | | | | |
| Clientèle de détail | | | | | | |
| Total | | | | | | |

3.5. INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
(En milliers de Dirhams)

| | Valeur comptable (si différente de la juste valeur) | Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers | Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché | Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période |
|--|---|---|---|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | - | | - |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | 4 133 | NA | -10 725 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | 3 736 991 | 32 328 | - |
| Prêts et créances | | - | | - |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | | - | | - |
| Autres actifs financiers | | - | | - |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | - | NA | - |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | 18 218 | | -15 449 |
| Passifs financiers au coût amorti | | - | | - |
| Autres passifs financiers | | - | | - |

| | Valeur comptable (si différente de la juste valeur) | Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers | Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché | Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période |
|--|---|---|---|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | - | | - |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | 14 858 | NA | 9 969 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | 1 991 700 | 26 991 | - |
| Prêts et créances | | - | | - |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | | - | | - |
| Autres actifs financiers | | - | | - |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | - | NA | - |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | 2 769 | | 256 |
| Passifs financiers au coût amorti | | - | | - |
| Autres passifs financiers | | - | | - |

3.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT
(En milliers de DH)

| | 31/12/2011 | | 31/12/2010 | |
|---|---|--|---|--|
| | Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation) | Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles) | Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation) | Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | - | - | - | - |
| Reprises de pertes de valeur en résultat | - | - | - | - |
| Solde de clôture | 892 732 | 1 846 542 | 832 580 | 1 745 837 |
| Cumul des dépréciations | - | - | - | - |
| Cumul des amortissements | 98 222 | 579 411 | 89 843 | 563 758 |
| Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement | - | - | - | - |
| Actifs loués en location-simple | - | - | - | - |

3.7. PROVISIONS PASSIF
(En milliers de DH)

| | Risques légaux et fiscaux | Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | Engagements de prêts et garanties (Les EPS) | Contrats déficitaires | Autres provisions | Valeur comptable totale |
|---|---------------------------|---|---|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| Solde d'ouverture | 45 794 | 84 506 | 95 505 | - | 19 058 | 244 863 |
| Dotations | 14 218 | 19 705 | 3 733 | - | 3 106 | 40 762 |
| Montants utilisés | 4 436 | - | - | - | 612 | 5 048 |
| Montants non utilisés repris au cours de la période | 8 341 | 14 747 | 35 939 | - | 1 554 | 60 581 |
| Autres mouvements | - | -3 674 | - | - | 44 | -3 630 |
| Solde de clôture | 47 234 | 85 790 | 63 300 | - | 20 043 | 216 367 |

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT
(En milliers de DH)

| Durée résiduelle | Pour le bailleur | | | |
|------------------|---------------------------|---|--------------------------------|--|
| | Investissement brut total | Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location | Produits financiers non acquis | Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables |
| D ≤ 1 an | 636 392 | 522 122 | 114 269 | 604 641 |
| 1 an < D ≤ 5 ans | 1 096 454 | 951 380 | 145 075 | 1 044 745 |
| D > 5 ans | 175 078 | 152 313 | 22 764 | 167 820 |
| TOTAL | 1 907 924 | 1 625 815 | 282 109 | 1 817 206 |

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES
(En milliers de Dirhams)

| Impôts courants et impôts différés | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|----------------|----------------|
| Impôts courants | 4 792 | 59 058 |
| Impôts différés | 92 564 | 65 848 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 97 356 | 124 906 |
| Impôts courants | 18 612 | 7 735 |
| Impôts différés | 140 780 | 121 430 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 159 392 | 129 165 |
| Charge nette de l'impôt sur les bénéfices | | |
| Charge d'impôts courants | 206 593 | 190 032 |
| Charge nette d'impôts différés de l'exercice | -7 838 | 30 374 |
| Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices | 198 755 | 220 405 |

| Le taux effectif d'impôt | | |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net | 336 294 | 368 108 |
| Charges d'impôt sur les bénéfices | 198 755 | 220 405 |
| Taux d'impôt effectif moyen en % | 37,15% | 37,45% |

| Analyse du taux effectif d'impôt | | |
|--|---------------|---------------|
| Taux d'impôt en vigueur en % | 37% | 37% |
| Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères | - | - |
| Imposition forfaitaire | - | - |
| Différences permanentes | - | - |
| Changement de taux | - | - |
| Déficit reportable | - | - |
| Autres éléments | 0,15% | 0,45% |
| Taux d'impôt effectif moyen | 37,15% | 37,45% |

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION
COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2011

Au 31 décembre 2011 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
|----------------------------|------------------|---------------|----------------------|
| A - ACTIONNAIRES MAROCAINS | | | |
| Wafa Assurance | 905 088 | 10,17 | 10,17 |
| AUTRES | 1 139 956 | 12,80 | 12,80 |
| B - ACTIONNAIRES ETRANGERS | | | |
| CREDIT AGRICOLE S.A. | 6 858 759 | 77,03 | 77,03 |
| Total | 8 903 803 | 100,00 | 100,00 |

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

(En milliers de Dirhams)

| Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir | Société-mère | Filiales | Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère | Entités contrôlées par la même société mère | Autres parties liées | Total |
|--|------------------|------------------|---|---|----------------------|------------------|
| Actifs : prêts et avances | 1 431 802 | 849 496 | - | - | - | 2 281 298 |
| Instruments de capitaux propres | - | - | - | - | - | - |
| Autres créances | - | - | - | - | - | - |
| Total des actifs | 1 431 802 | 849 496 | - | - | - | 2 281 298 |
| Passifs : dépôts et emprunts | 849 441 | 1 431 856 | - | - | - | 2 281 298 |
| Autres passifs financiers | - | - | - | - | - | - |
| Titres de dette | - | - | - | - | - | - |
| Passifs subordonnés | - | - | - | - | - | - |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - |
| Autres passifs | - | - | - | - | - | - |
| Total des passifs | 849 441 | 1 431 856 | - | - | - | 2 281 298 |
| Garanties émises par le Groupe | 569 130 | - | - | - | - | 569 130 |
| Garanties reçues par le Groupe | - | 569 130 | - | - | - | 569 130 |
| Dépréciations des créances douteuses | - | - | - | - | - | - |

| Charges et produits générés par des transactions entre parties liées | Société-mère | Filiales | Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère | Entités contrôlées par la même société mère | Autres parties liées | Total |
|--|---------------|---------------|---|---|----------------------|----------------|
| Total des charges dont : | 18 334 | 70 382 | - | - | - | 88 716 |
| Charges d'intérêts | 9 882 | 68 584 | - | - | - | 78 465 |
| Honoraires et commissions | 500 | 1 158 | - | - | - | 1 658 |
| Total des produits dont : | 96 457 | 22 154 | - | - | - | 118 610 |
| Produits d'intérêts | 68 584 | 9 882 | - | - | - | 78 465 |
| Honoraires et commissions | 1 158 | 500 | - | - | - | 1 658 |
| Produits de dividendes | 26 294 | 3 600 | - | - | - | 29 894 |

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en contrepartie du résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

Régime à prestations définies
Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses). Ils étaient jusqu'à présent enregistrés intégralement en résultat sur la période sur laquelle ils étaient constatés. Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

DIVIDENDES

Le Conseil de Surveillance décide de proposer aux actionnaires une option de paiement d'un dividende de 32 DH, soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-------|-------|-------|
| Dividendes (en dirhams) | | | |
| Dividende par action | 32,00 | 30,00 | 27,00 |
| Résultat net par action (en dirhams) | | | |
| Résultat net part du groupe par action | 37,27 | 41,95 | 50,59 |

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considéré comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, il est traité comptablement comme un régime à cotisations définies.

Indemnités de fin contrat de travail
Indemnité de départ volontaire

• Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :

- à partir de 50 ans révolus pour les femmes
- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de Dirhams)

| | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|---------------|---------------|
| Provisions pour prime de fin carrière | 28 507 | 28 868 |
| Provisions pour indemnité de départ volontaire | 13 400 | 13 129 |
| Provisions pour prime de fidélité | 25 007 | 24 280 |
| Total | 66 913 | 66 277 |

| | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 3,80% | 3,80% |
| Taux d'évolution des salaires | 4,00% | 4,00% |

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2011 ce présentent comme suit :

| | Montant Brut | Impôt Différé | Montant Net |
|--|--------------|---------------|-------------|
| Impact Compte de Résultat | | | |
| Dotation Provision Engagements Sociaux | -3 674 | 1 359 | -2 314 |
| Impact Capitaux Propres | | | |
| Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi | 7 501 | - 2 775 | 4 726 |



GROUPE CREDIT DU MAROC

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE
DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDES**

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

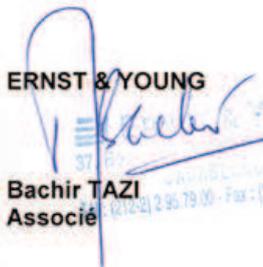
Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3.352.484, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 336.294.

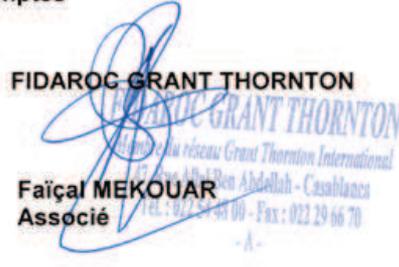
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes


ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé


FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé